

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/38

6 décembre 1995

(95-3962)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## ACCORDS PHYTO ET ZOOSANITAIRES

Communication du Chili à la réunion des 15 et 16 novembre 1995

### I. INTRODUCTION

Etant donné qu'il applique une politique de régionalisme ouvert, dans le cadre de laquelle ses échanges commerciaux internationaux ont augmenté et augmenteront encore plus, il devient essentiel pour le Chili de maintenir et d'élargir les marchés d'exportation existants grâce à une réglementation phyto et zoosanitaire transparente garantissant la stabilité nécessaire aux exportations, ainsi que de trouver de nouveaux débouchés en éliminant les obstacles de caractère agrosanitaire.

En matière d'importations, le Chili doit connaître la situation agrosanitaire des pays avec lesquels il réalise ou envisage de réaliser des échanges commerciaux de produits agricoles, ainsi que l'organisation de leurs services sanitaires et autres éléments nécessaires pour l'analyse des risques afin d'éviter l'introduction de parasites ou de maladies au Chili.

Après avoir accédé à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, le Chili a jugé opportun d'actualiser les accords phyto et zoosanitaires existants et d'en conclure de nouveaux conformément aux dispositions de l'Accord, mettant ainsi lesdites dispositions en pratique. Pour ce qui est des aspects scientifiques et techniques, l'Organisation mondiale du commerce prône le respect de la réglementation internationale et encourage la participation active aux travaux des organisations scientifiques internationales telles que l'Office international des épizooties (OIE) en ce qui concerne la santé des animaux, le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (FAO) en ce qui concerne la préservation des végétaux et la Commission du Codex Alimentarius en ce qui concerne les résidus de produits chimiques présents dans les aliments et les tolérances en la matière. Le Chili est membre de ces organisations scientifiques internationales et assiste régulièrement à leurs réunions. Dans le même temps, les organismes techniques chiliens ont participé activement à l'élaboration puis à la mise en oeuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires dans le secteur agricole.

Dans un premier temps, le Chili a conclu des accords phytosanitaires bilatéraux qui s'appliquaient principalement aux exportations de produits horticoles. Il est par la suite devenu nécessaire d'actualiser ces accords en les étendant aux importations et en y ajoutant un volet zoosanitaire.

En fin de compte, outre les aspects mentionnés au début du présent document, ces accords visent à éliminer les obstacles au commerce qui ne sont pas justifiés scientifiquement sur le plan agrosanitaire, en améliorant la transparence de la réglementation et en permettant aux produits des parties aux accords de pénétrer sur le territoire chilien sans mettre en danger la santé des animaux ni compromettre la préservation des végétaux. Grâce à ces accords, le Chili pourra connaître de façon plus appropriée et plus précise la situation sanitaire des autres pays et, en même temps, fournir des renseignements sur sa propre situation sanitaire.

PRINCIPAUX ACCORDS PHYTO ET ZOOSANITAIRES  
CONCLUS PAR LE CHILI

II. ACCORDS MULTILATERAUX AUXQUELS LE CHILI EST PARTIE ET ORGANISATIONS  
AGROSANITAIRES DONT IL EST MEMBRE

| Titre   | Type d'accord et domaine d'activité  | Date d'entrée en vigueur/<br>en activité | Parties et membres                            |
|---|--|--|---|
| Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (ex-GATT) | Phyto et zoosanitaire  | 1995                                     | Membres de l'OMC                              |
| OIE (Office international des épizooties)   | Zoosanitaire   | 1924                                     | Membres de l'OIE                              |
| Convention internationale pour la protection des végétaux (FAO)                       | Phytosanitaire   | 1952                                     | Parties à la Convention de la FAO             |
| Commission du Codex Alimentarius  | Innocuité des produits alimentaires  | 1962                                     | Membres de la Commission du Codex             |
| IICA  | Programmes relatifs à la santé des animaux et à la préservation des végétaux | 1980                                     |   |
| COSAVE  | Phytosanitaire   | 1990                                     | Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay |
| CORESA  | Zoosanitaire   | 1991                                     | Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay |
| Convention pour la préservation des végétaux  | Phytosanitaire   | 1991                                     | Bolivie, Chili et Pérou                       |

III. ACCORDS BILATERAUX

| Pays             | Type d'accord  | Date d'entrée en vigueur |
|------------------|--|--------------------------|
| Argentine        | Déclaration présidentielle conjointe du Chili et de l'Argentine relative à l'Accord de complémentarité économique; il est prévu dans deux articles que les pays signataires concluront des accords en matière de préservation des végétaux et de santé des animaux | 1991                     |
|                  | Accord binational Chili/Argentine portant réglementation du transit des animaux, volailles et produits de l'élevage en provenance et à destination de pays tiers   | 1992                     |
| Brésil           | Protocole phytosanitaire et zoosanitaire   | 1995                     |
| Bolivie          | Accord phytosanitaire; s'inscrit dans le cadre de l'Accord de complémentarité économique   | 1994                     |
| Colombie         | Accord phytosanitaire et zoosanitaire; s'inscrit dans le cadre de l'Accord de complémentarité économique   | 1993                     |
| Pérou            | Accord phytosanitaire et zoosanitaire  | 1995                     |
| Venezuela        | Mémorandum d'accord phytosanitaire   | 1991                     |
| Equateur         | Accord phytosanitaire et zoosanitaire; s'inscrit dans le cadre de l'Accord de complémentarité économique   | 1995                     |
| Cuba             | Accord phytosanitaire  | 1993                     |
| Mexique          | Protocole phytosanitaire   | 1991                     |
| Canada           | Accord phytosanitaire  | 1991                     |
| Etats-Unis       | Accord de coopération phytosanitaire entre le Département de l'agriculture des Etats-Unis, le SAG et ASOEXPORT   | 1979                     |
| Nouvelle-Zélande | Accord phytosanitaire  | 1990                     |
| Australie        | Mémorandum d'accord phytosanitaire   | 1993                     |
| Philippines      | Mémorandum d'accord phytosanitaire   | 1989                     |
| Chine            | Mémorandum d'accord phytosanitaire   | 1990                     |
|                  | Supplément au Mémorandum d'accord phytosanitaire   | 1994                     |